



RAPPORT ANNUEL 2024



Assemblée générale annuelle

Le 29 janvier 2025



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avis de convocation	5
Ordre du jour	6
Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle	7
Mot du président	18
Rapport d'activité 2024.....	19
Rapport financier 2024	20

AVIS DE CONVOCATION

Le 17 janvier 2025

À tous les producteurs et productrices de grains de l'Abitibi-Témiscamingue et du groupe au Plan conjoint

AVIS DE CONVOCATION

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue (PGAT), le **mercredi 29 janvier 2025, à 10 h (accueil et inscription à 9 h 30), à la salle La Sagesse de l'Âge d'Or de Landrienne, située au 160, avenue Principale Est, à Landrienne**. Cette rencontre est l'occasion d'échanger sur les principaux dossiers ayant retenu l'attention des PGAT et des Producteurs de grains du Québec (PGQ) au cours de la dernière année. Nous établirons également les priorités d'actions pour la prochaine année.

Veuillez prendre note que l'assemblée de groupe du Plan conjoint, visant à nommer les délégués au Plan conjoint, débutera vers 14 h 30.

En ce qui concerne les producteurs et productrices qui sont intéressés par un poste de délégué ou d'administrateur des PGAT et qui ne peuvent être présents à cette assemblée, ils sont priés de faire parvenir une lettre ou un courriel à dprince@upa.qc.ca expliquant leur intérêt à occuper une telle fonction.

Des documents importants en prévision de l'assemblée générale annuelle sont disponibles sur le site Internet de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue dans la section Événements.

Espérant vous voir en très grand nombre à cette importante réunion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc Mayer, président

LM/DP/db

p. j. Ordre du jour (au verso)
Bulletin d'information des PGQ

DÎNER OFFERT GRATUITEMENT

IMPORTANT : Les Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue offriront gratuitement un dîner pizza pour ses membres, lors de l'AGA. De plus, un cocktail aura lieu après la rencontre, lors duquel sera servie la bière Jean de passion, brassée pour le 50^e des PGQ.

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle 2025

Mercredi 29 janvier 2025, à 10 h
Salle La Sagesse de l'Âge d'Or
160, avenue Principale Est, Landrienne

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30
10 h
1. Accueil et inscription
 2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
 3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
 4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes
 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024
 6. Mot du président, Luc Mayer
 7. Présentation et adoption du rapport d'activité 2024
 8. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2024
 9. Nomination d'un vérificateur
 10. **Élection des administrateurs (mandat de deux ans)**
 - 10.1 **Représentant Abitibi – Vallée-de-l'Or, actuellement occupé par Alexandre Richard**
 - 10.2 **Représentant Témiscamingue, poste 3, actuellement occupé par Pierre Gauthier**
 - 10.3 **Représentant Témiscamingue, poste 4, actuellement occupé par Dominic Lavallée**
 11. Nomination des délégués à l'assemblée générale annuelle 2025 des Producteurs de grains du Québec
- 11 h 30
12. Présentation des Producteurs de grains du Québec
- 12 h 15
- Ajournement pour le dîner*
- 13 h 15
13. Présentation « Revue des ravageurs de la saison 2024 : stratégies d'adaptation dans un climat en changement », par Josée Falardeau, agronome, Synagri
 14. Présentation « Comment améliorer la fertilité des sols? », par Luc Brodeur, Semican
- 14 h 30
15. Ajournement de l'assemblée générale annuelle
 1. **Assemblée de groupe du Plan conjoint**
 - 1.1 **Ouverture de la séance**
 - 1.2 **Nomination des délégués pour l'assemblée générale annuelle 2025 du Plan conjoint**
 16. Retour à l'assemblée générale annuelle
 17. Adoption des résolutions
 18. Autres affaires
- 16 h
19. Levée de l'assemblée
- 16 h** *Cocktail pour le 50^e anniversaire des Producteurs de grains du Québec*
-

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE GRAINS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (PGAT), TENUE LE 8 FÉVRIER 2024, À 10 H, AU CAMPUS DE L'UQAT DE NOTRE-DAME-DU-NORD

PRÉSENCES :

- Luc Mayer, président
- Pierre Gauthier, premier vice-président
- Jérôme Desjardins, deuxième vice-président
- Viateur St-Amand, administrateur
- Alexandre Richard, administrateur
- Dominic Lavallée-Rioux, administrateur
- Daniel Coutu, administrateur
- David Prince, agent syndical et secrétaire

INVITÉS :

- Pascal Rheault, président, Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
- Christine Plante, directrice, Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue
- Joanie Plante, adjointe aux services-conseils, Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue
- Christian Overbeek, président, Producteurs de grains du Québec (PGQ)
- Étienne Lafrance, spécialiste des marchés, PGQ
- Darquise Froment, conseillère régionale en grandes cultures, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Josée Falardeau, représentante, Synagri
- Claire Bolduc, préfète, MRC de Témiscamingue
- Julie Cyr, responsable du contrôle interne, Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
- Charlie Trudel, travailleuse de rang

Ainsi que huit autres producteurs de grains

1. ACCUEIL ET INSCRIPTION

L'accueil et l'inscription des participantes et des participants se déroulent de 9 h 30 à 10 h.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président souhaite la bienvenue à tous et à toutes, et l'assemblée générale annuelle est ouverte à 10 h 13, sur proposition de Daniel Coutu, appuyé par Alexandre Richard. Adoptée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'agent syndical présente l'ordre du jour et propose de déplacer le point 14 au point 11, et de déplacer le point 13 au point 12. Le film *Habiter la terre* sera visionné seulement à la fin de l'assemblée générale annuelle, si le temps le permet.

1. Accueil et inscription
2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023
6. Mot du président, Luc Mayer
7. Visionnement du film *Habiter la terre*, réalisé pour le 100^e anniversaire de l'UPA
8. Présentation et adoption du rapport d'activité 2023
9. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2023
10. Nomination d'un vérificateur
11. Élection des administrateurs (mandat de deux ans)
 - 11.1 Représentant Abitibi-Ouest
 - 11.2 Représentant Rouyn-Noranda
 - 11.3 Représentant Témiscamingue, poste 1
 - 11.4 Représentant Témiscamingue, poste 2
12. Nomination des délégués à l'assemblée générale annuelle 2024 des Producteurs de grains du Québec
13. Présentation « Bilan de l'avancement du projet de recherche sur les grains », par Stéphanie Lavergne, agente de recherche en grandes cultures biologiques, UQAT
Ajournement pour le dîner
14. Bilan 2023 et les perspectives d'avenir pour le marché des grains, par Étienne Lafrance, agent d'information sur les marchés, Producteurs de grains du Québec
15. Présentation des Producteurs de grains du Québec
16. Ajournement de l'assemblée générale annuelle
 1. **Assemblée de groupe du Plan conjoint**
 - 1.1 **Ouverture de la séance**
 - 1.2 **Nomination des délégués pour l'assemblée générale annuelle 2024 du Plan conjoint**
17. Retour à l'assemblée générale annuelle
18. Adoption des résolutions
19. Autres affaires
20. Levée de l'assemblée

L'avis de convocation et l'ordre du jour modifié sont adoptés sur proposition de Daniel Coutu, appuyé par Jérôme Desjardins.

4. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

L'agent syndical demande aux participants de se limiter à cinq minutes chacun pour les interventions. Le président a la tâche de faire respecter les points d'ordre.

La procédure des assemblées délibérantes est adoptée sur proposition de Daniel Coutu, appuyé par Pierre Gauthier.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Il est proposé par Viateur St-Amand, appuyé de Jérôme Desjardins, de procéder à une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière.

L'agent syndical fait une lecture abrégée en rappelant que le procès-verbal a été disponible pour consultation sur Internet. Il insiste surtout sur les résolutions en mentionnant ce qui a été fait depuis un an dans les différents dossiers.

Il est proposé par Dominic Lavallée-Rioux, appuyé de Viateur St-Amand, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023.

6. MOT DU PRÉSIDENT, LUC MAYER

Luc Mayer, président, adresse son mot à l'assemblée. Il mentionne que l'année 2023 a été très particulière en raison des feux de forêt et de la sécheresse qui ont affecté plusieurs producteurs de grains de la région. Dans certains secteurs, les pertes de rendement ont été très importantes alors que dans d'autres secteurs, les producteurs et productrices ont pu obtenir une récolte dans la moyenne. Les récoltes ont été réalisées avec des températures très humides. Il pleuvait presque tous les jours et la première gelée est arrivée très tard. Des taux d'humidité très élevés ont été constatés. C'est presque du jamais vu. Les producteurs ont dû investir beaucoup dans le séchage des grains. Il s'est brûlé pas mal de propane dans la région!

L'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont également des effets majeurs sur les producteurs et productrices. Sur nos entreprises, la machinerie coûte cher; les pièces également. Le diesel coûte cher aussi, même si le prix a un peu diminué. Nous sommes dans un contexte où les coûts sont très élevés et ce n'est pas évident, surtout pour la relève qui veut se lancer dans la production de grains. Il faudrait donc que le gouvernement soit au rendez-vous pour soutenir l'agriculture. Malheureusement, moins de 1 % du budget de l'État est investi en agriculture.

Il mentionne que les producteurs et productrices de grains ont d'ailleurs été aux côtés de la fédération régionale de l'UPA lors d'une mobilisation qui a eu lieu en avril dernier, à Rouyn-Noranda, pour interpeller le gouvernement sur la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants.

Il y a aussi eu beaucoup de variabilité dans les prix des grains. Le sujet sera davantage abordé à l'assemblée d'aujourd'hui avec la conférence d'Étienne Lafrance, mais le contexte mondial avec une météo particulière partout dans le monde, ainsi que les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, ont des impacts jusqu'en Abitibi-Témiscamingue.

Le conseil d'administration des PGAT a été très dynamique en 2023 et les rencontres sont toujours très productives et intéressantes. M. Mayer remercie tous les membres pour leur disponibilité et leur travail à la cause des producteurs et productrices de grains.

En terminant, M. Mayer tient absolument à remercier les administrateurs des PGAT pour leur excellent travail. Il remercie également tous les producteurs et productrices de grains de l'Abitibi-Témiscamingue. Il souhaite une bonne assemblée à tous et toutes!

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

L'agent syndical résume le rapport annuel 2023. Les membres du syndicat ont participé à plusieurs rencontres. Ils ont aussi interpellé les MRC au sujet de l'entretien des cours d'eau. Il y a eu cinq

réunions du conseil d'administration, notamment pour organiser le Colloque grains qui a eu lieu en janvier dernier. Un des producteurs présents s'est interrogé sur la formule alors qu'il était obligé de faire trois heures de route pour le regarder à la télévision dans une salle de Rouyn-Noranda. Il aurait aimé pouvoir le visionner chez lui.

L'agent syndical indique que le Colloque était organisé par les Producteurs de grains de l'Est-du-Québec, et que c'était une obligation de leur part de le tenir de cette façon. Cependant, cette critique est revenue régulièrement, et ce sera réévalué pour l'an prochain. Jérôme Desjardins mentionne que c'était aussi voulu comme étant une activité sociale qui permet d'échanger et de discuter entre producteurs. Josée Falardeau est également d'accord que de tisser des liens et sortir n'est jamais du temps perdu. Souvent, ce qui arrive lorsque c'est en Zoom à domicile, les gens font autre chose que d'écouter la présentation.

Daniel Coutu mentionne que le dossier des cours d'eau n'est vraiment pas avancé. Le MAPAQ lui a demandé de rédiger un mémoire qui devrait être complété d'ici une semaine. C'est toujours aussi difficile d'obtenir du service de la part des municipalités. La préfète de la MRC de Témiscamingue, Claire Bolduc, indique que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a interpellé trois ministères à ce sujet. Le seul ministère qui a répondu est celui de l'environnement, et ce dernier mentionne n'avoir aucune idée de qui a la responsabilité de l'entretien des cours d'eau. Face à cela, la CPAT a écrit au premier ministre pour qu'il demande aux ministères d'effectuer leur travail. Christian Overbeek informe que la situation n'est pas unique à la région, et que d'autres régions vivent les mêmes problèmes avec leur municipalité.

Il est proposé par Jérôme Desjardins, appuyé de Daniel Coutu, d'adopter le rapport d'activité 2023 tel que présenté.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

La responsable du contrôle interne, Julie Cyr, présente les résultats financiers au 31 décembre 2023. Les revenus ont atteint 20 979 \$, essentiellement du financement syndical. Les dépenses ont atteint 3 751 \$ au niveau des représentations des administrateurs et 14 000 \$ dans les frais de fonctionnement, pour un total des dépenses de 19 037 \$. Le surplus est donc de 1 942 \$. Les actifs du syndicat sont en hausse et atteignent maintenant 20 477 \$, soit environ une année de fonctionnement du syndicat.

Il est proposé par Jérôme Desjardins, appuyé de Daniel Coutu, d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2023 tel que présenté.

9. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Il est proposé par Katrine Charbonneau, appuyée de Wallace Metcalfe, que la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue soit vérificatrice pour la prochaine année. Adoptée.

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (MANDAT DE DEUX ANS)

Il est proposé par Jérôme Desjardins, appuyé de Daniel Coutu, que Pascal Rheault agisse comme président d'élection, David Prince comme secrétaire, et Claire Bolduc et Josée Falardeau comme scrutatrices.

10.1. Représentant Abitibi-Ouest

Le président d'élection demande si le représentant d'Abitibi-Ouest, Viateur St-Amand, souhaite se représenter. M. St-Amand accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

10.2. Représentant Rouyn-Noranda

Le président d'élection demande si le représentant de Rouyn-Noranda, Daniel Coutu, souhaite se représenter. M. Coutu accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

10.3. Représentant Témiscamingue, poste 1

Le président d'élection demande si le représentant du Témiscamingue, au poste 1, Luc Mayer, souhaite se représenter. M. Mayer accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

10.4. Représentant Témiscamingue, poste 2

Le président d'élection demande si le représentant du Témiscamingue, au poste 2, Pierre Gauthier, souhaite se représenter. M. Gauthier accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

11. BILAN 2023 ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE MARCHÉ DES GRAINS, PAR ÉTIENNE LAFRANCE, AGENT D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS, PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

L'analyste aux Producteurs de grains du Québec (PGQ), Étienne LaFrance, se joint à la rencontre par Zoom pour discuter de ce qu'il entrevoit au niveau des marchés pour la prochaine année. Selon lui, les stocks mondiaux ne seront pas serrés en 2024. La situation sera de retour à ce qu'elle était avant la pandémie. Les prix devraient donc être à la baisse. Une des raisons est la hausse de production du Brésil, qui est devenu la véritable locomotive agricole, supplantant maintenant les États-Unis. Le Brésil exporte maintenant 15 millions de tonnes par mois, ce qui est énorme. Les batteuses sont suivies des semeuses.

Au Canada, la récolte de 2023 a été correcte, mais sans plus. Par exemple, au niveau du marché de l'avoine, la compagnie Quaker, qui s'approvisionne notamment en région, dit suffire à la demande au moins jusqu'en juin, ce qui laisse peu de débouchés pour les producteurs de la région.

Actuellement, la question de l'heure est de savoir si la récolte de maïs sera affectée par la sécheresse. Aussi, le Brésil est dépendant des importations d'engrais. Donc, tout bouleversement à ce niveau pourrait affecter la récolte de façon importante.

La crise économique en Chine pourrait aussi avoir un impact. Déjà, la demande chinoise a chuté à la suite de la faillite du plus gros promoteur immobilier en Chine. Ce sera pertinent de suivre cette situation.

Au niveau interne, la demande de maïs est en forte baisse en raison de la diminution de la demande dans l'industrie du porc. D'ailleurs, certains producteurs d'ici ont de la difficulté à trouver des acheteurs pour leur production, ce qui est inédit.

12. PRÉSENTATION « BILAN DE L'AVANCEMENT DU PROJET DE RECHERCHE SUR LES GRAINS », PAR STÉPHANIE LAVERGNE, AGENTE DE RECHERCHE EN GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES, UQAT

Stéphanie Lavergne, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), présente l'avancement des recherches au niveau du grain biologique à l'UQAT. Il y a eu la création d'un réseau de fermes d'innovation. L'idée est de rejoindre aussi les producteurs qui ne sont pas en régie biologique de tendre vers le bio si c'est leur intention. Donc, plusieurs fermes ont montré de l'intérêt dans la région pour ce réseau. Le but est d'obtenir des entreprises plus durables tout en ayant une bonne rentabilité. Actuellement, 12 entreprises sont dans le réseau et il y a de la place pour 15. L'UQAT est donc toujours à la recherche de fermes pour combler les places restantes.

Un plan d'action pour chaque entreprise, visant à améliorer la rentabilité, préserver la santé des producteurs et préserver les ressources du sol, a été établi.

13. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

L'assemblée générale annuelle des PGQ aura lieu à la fin mars, à Drummondville. La région a droit à quatre délégués pour l'assemblée syndicale.

Il est proposé par Emric Champagne, appuyé de Pascal Rheault, que les membres du conseil d'administration décident entre eux qui seront les quatre délégués. Adoptée.

14. PRÉSENTATION DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Christian Overbeek, président des PGQ, présente les principales actions et orientations des PGQ selon les thèmes suivants :

1. Économie;
2. Environnement, recherche et agronomie;
3. Les marchés;
4. Communication et vie syndicale;
5. Dossiers divers;
6. Plan stratégique 2023-2026 et plan de financement.

15. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle est ajournée sur proposition de Viateur St-Amand, appuyé d'Alexandre Richard. Adoptée.

1. ASSEMBLÉE DE GROUPE DU PLAN CONJOINT

1.1 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jérôme Desjardins, appuyé de Viateur St-Amand, de procéder à l'ouverture de l'assemblée de groupe du Plan conjoint. Adoptée.

1.2. Nomination des délégués pour l'assemblée générale annuelle 2024 du Plan conjoint

Il est proposé par Pascal Rheault, appuyé d'Emric Champagne, que les délégués et substituts pour l'assemblée générale annuelle 2024 du Plan conjoint soient les mêmes que pour l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains du Québec. Adoptée.

Il est proposé par Gilbert Lord, appuyé de Viateur St-Amand, de procéder à la fermeture de l'assemblée de groupe. Adoptée.

16. RETOUR À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il est proposé par Alexandre Richard, appuyé de Viateur St-Amand, de rouvrir l'assemblée générale annuelle. Adoptée.

17. ADOPTION DES RÉOLUTIONS

La mise à l'étude des résolutions est proposée par Pascal Rheault, appuyé d'Emric Champagne. Adoptée.

RÉSOLUTION N^o 1

AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES TERRES AGRICOLES PAR LE DRAINAGE, LE NIVELAGE ET LE CHAULAGE

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue est une région relativement jeune au niveau agricole;

CONSIDÉRANT qu'un plus faible pourcentage des terres agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue sont drainées et nivelées;

CONSIDÉRANT que le drainage, le nivelage et le chaulage des terres agricoles amènent des avantages importants :

- en limitant le ruissellement;
- en favorisant le développement des plantes qui seront alors mieux adaptées pour faire face aux aléas du climat;
- en réduisant l'érosion des sols;
- en permettant aux plantes de profiter plus facilement de l'azote naturellement dans le sol;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de preuve probante que le drainage nuit à la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT des études récentes qui démontrent qu'il n'y a pas de résidus à la sortie des drains;

CONSIDÉRANT que les avantages du drainage-nivelage-chaulage surpassent nettement les inconvénients;

CONSIDÉRANT que c'est difficile pour les producteurs et productrices de grains de réussir à atteindre des standards différents d'un client à l'autre et que cela représente des coûts importants pour les agriculteurs;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

- de mettre en place un programme de drainage-nivelage-chaulage efficace et généreux afin d'inciter les producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue à améliorer la productivité de leurs terres;
- d'envoyer un signal clair que le drainage, le nivelage et le chaulage sont des pratiques agricoles importantes et reconnues pour leur efficacité afin de maintenir une bonne santé des sols et éviter leur dégradation;

aux Producteurs de grains du Québec

- d'étudier et de faire connaître les avantages du drainage, du nivelage et du chaulage.

Vote sur la résolution : **adoptée à l'unanimité.**

RÉSOLUTION N° 2

ALÉAS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que la saison de culture 2023 en Abitibi-Témiscamingue a débuté avec une sécheresse historique, suivie de précipitations anormalement abondantes au moment des récoltes dans certains secteurs de la région;

CONSIDÉRANT que ces conditions climatiques extrêmes ont mené à des récoltes de céréales inégales;

CONSIDÉRANT que les céréales, canola et soya, ne sont pas arrivées à maturité au même moment;

CONSIDÉRANT qu'à la fin octobre, la récolte de canola et de soya est habituellement terminée dans la région, mais que, cette année, cela a été impossible;

CONSIDÉRANT que les producteurs ont beaucoup investi pendant la saison pour minimiser ces situations déplorables;

CONSIDÉRANT que les grains qui ont été récoltés ont dû être séchés longuement, ce qui a apporté des frais supplémentaires aux producteurs et productrices;

CONSIDÉRANT que les producteurs et productrices ont décidé de tout de même récolter leurs grains, malgré des taux d'humidité très élevés;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :
à La Financière agricole du Québec

- de tenir compte des frais importants assumés par les producteurs et productrices afin de faire face à ces situations extrêmes dans ses compensations;
- qu'il y ait une compensation directe et rapide au-delà de l'ASRA pour les coûts supplémentaires du propane, par exemple l'ASREC.

Vote sur la résolution : **adoptée à l'unanimité.**

RÉSOLUTION N° 3

TAUX D'HUMIDITÉ UNIFORME

CONSIDÉRANT que plusieurs acheteurs de grains exigent des taux d'humidité maximaux différents afin de payer le plein prix aux producteurs et aux productrices;

CONSIDÉRANT que c'est difficile pour les centres de grains de répondre aux besoins différents de chacun des acheteurs;

CONSIDÉRANT que les frais de séchage sont élevés et varient d'un client à l'autre;

CONSIDÉRANT que les pénalités sont importantes pour les producteurs et productrices qui n'atteignent pas les niveaux de séchage exigés par certains acheteurs;

CONSIDÉRANT que c'est difficile pour les producteurs et productrices de grains de réussir à atteindre des standards différents d'un client à l'autre et que cela représente des coûts importants pour les agriculteurs;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :
aux Producteurs de grains du Québec et à l'Association des négociants en céréales du Québec

- d'établir une norme commerciale uniformisée dans leur guide des bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec qui serait de 14 % d'humidité.

Vote sur la résolution : **adoptée à l'unanimité.**

RÉSOLUTION N° 4

RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

CONSIDÉRANT que l'omnibus réglementaire apportant au cours de l'année 2023 des modifications réglementaires à une vingtaine de règlements du ressort du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les effets néfastes de l'omnibus sur les entreprises agricoles, notamment :

- L'obligation de prescription et de justification agronomique découlant de l'élargissement de la classe de pesticides 3A aux semences enrobées de tout insecticide pour huit cultures (avoine, blé, canola, maïs fourrager, maïs-grain, maïs sucré, orge et soya) qui entraînera des coûts supplémentaires pour les producteurs et aura pour effet de rendre les agronomes indisponibles pour le service-conseil;
- La création de la classe de pesticide 3B, donnant le statut de pesticide aux semences enrobées d'un fongicide bouleversera les opérations à la ferme en obligeant l'opérateur d'un semoir à grains à détenir un certificat ou un permis pour effectuer les semis (ou à effectuer les travaux sous surveillance d'un détenteur de permis) et le producteur à déclarer les semences enrobées d'un fongicide et imposant la tenue d'un registre;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée le 31 mars 2023 lors de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains du Québec et celle adoptée le 7 décembre 2023 par le Congrès de l'Union des producteurs agricoles demandant le retrait de la classe 3B du projet omnibus, la limitation de la classe 3A aux matières actives actuelles;

CONSIDÉRANT que les rencontres ayant eu lieu en avril 2023 entre les représentants des PGQ et le cabinet du ministre de l'Environnement afin d'expliquer les préoccupations des producteurs de grains en lien avec les modifications réglementaires apportées par l'omnibus;

CONSIDÉRANT que la décision du Ministère de maintenir les modifications réglementaires envisagées malgré les résolutions à cet égard;

CONSIDÉRANT que le manque d'agronomes dans les clubs conseils pour suffire à la demande;

CONSIDÉRANT que l'expertise des producteurs agricoles en matière d'agriculture et la connaissance du métier apportée par leur expérience terrain et les nombreuses heures de formation;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :
aux Producteurs de grains du Québec et à l'UPA

- de poursuivre les démarches entreprises auprès du MELCCFP et du MAPAQ afin que l'expertise des producteurs agricoles soit reconnue, notamment :
 - en retirant la classe 3B du projet omnibus et en limitant la classe 3A aux matières actives actuelles;
 - en s'assurant que toute nouvelle mouture d'un projet de loi modifiant la Loi sur les agronomes reconduise l'exception des actes posés par un agriculteur.

Vote sur la résolution : **adoptée à l'unanimité.**

RÉSOLUTION N° 5

FAVORISER LE TRANSPORT DU GRAIN PARTOUT AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande alimentaire mondiale est croissante et que les régions du Québec peuvent participer à combler cette demande si les conditions pour y pratiquer l'agriculture sont compétitives;

CONSIDÉRANT que le Québec vise une autonomie alimentaire et qu'il sera impossible d'atteindre cet objectif sans les régions périphériques;

CONSIDÉRANT que les coûts de transport du grain ont explosé pour les productrices et producteurs de grains, surtout ceux et celles des régions périphériques;

CONSIDÉRANT que les infrastructures les plus importantes pour le traitement des grains sont situées dans le sud du Québec;

CONSIDÉRANT que les producteurs des régions périphériques doivent également payer plus cher le transport de leurs intrants;

CONSIDÉRANT que les régions dites éloignées possèdent de grandes réserves de terres arables en friche qui pourraient être développées pour la culture du grain, surtout dans un contexte de changements climatiques;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :
à La Financière agricole du Québec

- de mettre en place une compensation pour le transport des grains en fonction du coût réel par région par rapport aux régions du sud du Québec;

au gouvernement du Québec

- de compenser les productrices et producteurs de grains situés en région périphérique pour le transport de leurs intrants.

Vote sur la résolution : **adoptée à l'unanimité.**

RÉSOLUTION N° 6

RENDEMENT PROBABLE ASREC

CONSIDÉRANT que les événements météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents en raison des changements climatiques, ce qui affecte les rendements;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec (FADQ) tient compte de la moyenne des rendements des 15 dernières années pour établir le rendement probable assurable à l'ASREC;

CONSIDÉRANT que, lorsque la FADQ autorise l'abandon d'un champ, le rendement du champ abandonné rentre dans la moyenne pour le calcul du rendement probable, et ce, pour les 15 années suivantes;

CONSIDÉRANT que le rendement probable a une très grande incidence sur le montant d'indemnisation que la FADQ paie lors de dommages sur les cultures assurées;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à La Financière agricole du Québec

- de retirer les deux pires années de rendement dans le calcul du rendement probable à l'ASREC;
- que les superficies abandonnées soient retirées du calcul de rendement probable.

Vote sur la résolution : **adoptée à l'unanimité.**

18. AUTRES AFFAIRES

Aucun sujet n'est discuté.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 15 h 45, sur proposition de Jérôme Desjardins, appuyé par Alexandre Richard. Adoptée.

MOT DU PRÉSIDENT

Chers producteurs,
Chères productrices,

L'année 2024 a été marquée par plusieurs particularités, notamment une baisse de prix pour plusieurs grains produits dans la région, notamment l'avoine et le blé. Plusieurs producteurs et productrices ont également été affectés par le ver gris qui a détruit des champs complets au printemps dernier. Je tiens à saluer le travail de La Financière agricole du Québec dans ce dossier qui a, dans la plupart des cas, réagi rapidement afin de permettre aux producteurs et productrices d'être en mesure de ressemer leur champ pour pouvoir au moins obtenir une récolte.

Cependant, nous constatons que les changements climatiques commencent à affecter l'agriculture dans la région. Dans certains secteurs, les sols ne se sont pas encore remis de la sécheresse de 2023. Les invasions de ravageurs plus intenses qu'avant sont également une conséquence des changements climatiques. Il faudra que nos gouvernements nous aident pour que nous puissions nous adapter à ces nouveaux phénomènes et pour réduire notre empreinte carbone.

L'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont aussi des effets majeurs sur les producteurs et productrices. Sur nos entreprises, la machinerie et les pièces coûtent cher. Le diesel aussi, même si le prix a un peu diminué. Nous sommes dans un contexte où les coûts sont très élevés et ce n'est pas évident, surtout pour la relève qui souhaite se lancer dans la production de grains.

Nous avons d'ailleurs été aux côtés de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue lors d'une mobilisation qui a eu lieu en avril dernier, à Rouyn-Noranda, pour interpeller le gouvernement sur la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants.

En terminant, je tiens à souligner que le conseil d'administration que je préside a été très dynamique en 2024 et les rencontres de ce dernier sont toujours très productives et intéressantes. J'aimerais d'ailleurs remercier tous les membres pour leur disponibilité et leur travail à la cause des producteurs et productrices de grains. Je remercie également tous les producteurs et productrices de grains de l'Abitibi-Témiscamingue. Bonne assemblée à tous et toutes!

Luc Mayer, président



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Les réunions et les décisions

Les membres du conseil d'administration des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue (PGAT) se sont réunis à quatre reprises en 2024 pour discuter des affaires courantes, soit les 24 janvier, 14 mars, 31 octobre et 6 décembre.

Les PGAT ont également tenu leur assemblée générale annuelle (AGA) le 8 février 2024, à Notre-Dame-du-Nord. Une trentaine de personnes, producteurs et intervenants, y ont participé.

Lors des rencontres du conseil d'administration, nous avons abordé notamment les sujets des semences enrobées et des nouvelles exigences pour réaliser les semis. Nous avons aussi abordé la question des infestations et des compensations qui y sont liées. Les coûts de transport sont constamment dans les préoccupations des administrateurs et nous effectuons des pressions avec l'aide de la fédération régionale de l'UPA afin qu'un programme spécifique pour les régions périphériques soit mis en place.



Les PGAT ont aussi collaboré afin d'accueillir, en région, une réunion du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec, au mois de juillet dernier. Notre administrateur, Daniel Coutu, a notamment été très impliqué dans cet événement.

Le président, Luc Mayer, a participé aux réunions du conseil d'administration des Producteurs de grains du Québec (PGQ) en présentiel et parfois en Zoom. M. Mayer est aussi impliqué dans le comité des régions, qui a été créé aux PGQ.

Grains biologiques

Notre représentant, Daniel Coutu, siège au comité provincial sur les grains biologiques. Il est notamment responsable provincial du dossier de l'écoulement des cours d'eau. Il est très impliqué et a assisté à plusieurs rencontres provinciales.

Étude sur les coûts de production 2025

Les administrateurs souhaitent tenir une rencontre avec les producteurs et productrices afin de les sensibiliser à l'importance de collaborer et de bien répondre aux questions du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture qui mènera une étude sur les coûts de production au début de 2025, en Abitibi-Témiscamingue.

RAPPORT FINANCIER 2024

PRODUCTEURS DE GRAINS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

RÉSULTAT

PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
REVENUS		
Financement syndical	20 717 \$	18 228 \$
Financement syndical - budget spécial	900 \$	900 \$
Rencontre provinciale	733 \$	425 \$
Remboursement - Frais d'AGA provinciale	126 \$	935 \$
Remboursement - Frais de visites de silos	540 \$	480 \$
Revenu : AGA régionale	1 950 \$	-
Tournée d'information	-	-
Intérêt	84 \$	12 \$
	25 050 \$	20 979 \$
DÉPENSES		
REPRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS		
Conseil d'administration	2 058 \$	1 881 \$
AGA régionale	1 453 \$	807 \$
AGA provinciale	415 \$	935 \$
Représentation des administrateurs	-	-
Rencontre provinciale	869 \$	128 \$
	4 794 \$	3 751 \$
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	8 917 \$	9 575 \$
Frais de loyer fixe	2 519 \$	2 285 \$
Papeterie et timbres	464 \$	536 \$
Frais d'administration	771 \$	803 \$
Assurance	150 \$	150 \$
Taxes, licences et permis	38 \$	73 \$
Honoraires professionnels	275 \$	475 \$
Frais de banque	120 \$	102 \$
	13 255 \$	14 000 \$
PROJET		
Visite de silos	364 \$	386 \$
Tournée d'information et visites	615 \$	900 \$
	979 \$	1 286 \$
	19 029 \$	19 037 \$
SURPLUS (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 021 \$	1 942 \$

PRODUCTEURS DE GRAINS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**BILAN**

PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	10 266 \$	24 311 \$
Compte Avantage	20 072 \$	
Capital social	5 \$	5 \$
Compte à recevoir	843 \$	489 \$
	31 186 \$	24 805 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Compte à payer	1 463 \$	1 527 \$
Taxes à payer	1 152 \$	728 \$
Revenus perçus d'avance - Projet blé-avoine	2 073 \$	2 073 \$
	4 688 \$	4 328 \$
AVOIR DES MEMBRES		
Avoir des membres au début de l'exercice	20 477 \$	18 535 \$
Surplus (insuffisance) des revenus sur les dépenses	6 021 \$	1 942 \$
	26 498 \$	20 477 \$
	31 186 \$	24 805 \$



PRODUCTEURS DE
GRAINS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE